



VILLE DE TOURNAI

Conseil Communal

Compte-rendu de la séance du 18 février 2008

Le Conseil Communal a pris connaissance de l'approbation du compte 2006 de la Ville et du compte 2006 de la Régie Communale de valorisation des énergies renouvelables tels qu'arrêtés lors de sa séance du 24 septembre 2007.

Le Conseil Communal a décidé :

- ✓ de retirer le point relatif à la création d'un passage pour piétons à la rue des Croisiers et fera l'objet d'un nouvel examen par les Services de Police afin de prendre des mesures d'ensemble.
- ✓ de procéder à l'installation de deux bandes de sélection (vire-à-gauche et vire-à-droite) dans la rue des Campeaux, à l'intersection avec la rue de Pont.
- ✓ de réserver une place pour le stationnement d'une personne handicapée rue Blandinoise à Tournai.
- ✓ de réserver un emplacement de stationnement pour les personnes handicapées sur un accotement en saillie dans la rue Saint Eloi.
- ✓ de supprimer le passage pour piétons à hauteur du n°10 de la rue de Tournai à Templeuve et d'installer un nouveau passage pour piétons à hauteur du n°6.
- ✓ d'approuver le projet d'Arrêté Ministériel portant sur la circulation routière à la Place Crombez et en veillant à indiquer la sortie des bus de la gare des TEC en procédant au marquage au sol de la mention « BUS ».
- ✓ d'interdire la circulation à tous véhicules dans le hameau de Bekelet à Béclers dans le sens rue du Haut Trieu vers la rue de la Barre qui devient ainsi une voie sans issue.
- ✓ du principe de solliciter des subsides de la Communauté française au taux de 50% et du Fonds européen de Développement régional au taux de 40% dans le cadre de la création d'une « résidence d'artistes » dans l'enceinte de l'Académie des Beaux-Arts dont le coût d'aménagement et d'équipement est de 390.000 euros tva comprise. L'installation d'une « résidence d'artistes » s'inscrit dans le portefeuille de projets relatifs à la revitalisation intégrée du « quartier Cathédral ».
- ✓ de marquer son accord sur un projet de convention de concession domaniale entre la Ville de Tournai, l'Intercommunale de Développement Economique IDETA et la société Jolipa pour une partie de voirie de 565 m² dans le zoning industriel de Tournai Ouest II.
- ✓ de retirer le point inscrit à l'ordre du jour relatif à une vente de gré à gré d'une parcelle à la chaussée de Douai d'une superficie de 1 ha 66 a 65 ca et d'une valeur minimale de 1.000.000 d'euros.
- ✓ de résilier le bail emphytéotique conclu en 1995 entre le Centre Public d'Action Sociale de Tournai, le bailleur, et la Ville de Tournai portant sur le premier étage de la « Maison des

Anciens Prêtres » à la place de l'Evêché. Ce bail avait été contracté afin de permettre l'entreposage des archives communales mortes ainsi que les archives de l'Etat. La Ville de Tournai aménage un nouveau dépôt d'archives sur le site des anciennes usines Casterman, en partenariat avec la Régie Fédérale des Bâtiments qui devrait être opérationnel fin 2008. La résiliation de ce bail permettra au Centre Public d'Action Sociale de Tournai de soutenir, en partenariat avec la Ville de Tournai, le projet d'installation d'un complexe hôtelier dans la « Maison des Anciens Prêtres » ainsi que dans les bâtiments communaux abritant les Archives de l'Etat. Ce projet s'inscrit dans le projet de revitalisation du « quartier Cathédral ».

- ✓ d'acquérir le parking des voies hydrauliques à l'intersection du quai Marché au Poisson, rue des Puits l'Eau et rue de la Triperie pour le prix de 150.000 euros et de solliciter l'autorisation de la Région wallonne de recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique. La Ville de Tournai souhaite y créer du logement et du parking.
- ✓ d'approuver le dépôt de candidature de la Ville de Tournai pour initier un Plan Communal de Développement de la Nature. Un Plan Communal de Développement de la Nature implique une volonté politique claire qui prend en compte la nature dans l'ensemble de la politique communale, qui crée une dynamique de partenariat progressive, ouverte et continue, qui sensibilise la population à la problématique de la biodiversité et du réseau écologique. Pour atteindre les objectifs fixés, un coordinateur local sera désigné pour la gestion du Plan Communal de Développement de la Nature et pour mettre en place un partenariat d'acteurs locaux pour le développement de la nature.
- ✓ de proposer la désaffectation partielle du sentier 63 bis à Blandain et de vendre l'ancienne assiette du sentier pour le prix de 4.735 euros.
- ✓ d'approuver des modifications à apporter à la voirie communale au Vieux chemin d'Ath à Havinnes.
- ✓ d'approuver le principe de la modification de la voirie communale pour la construction et l'exploitation d'un parking souterrain sur deux niveaux et comprenant 112 emplacements sous le domaine public à la rue Perdue. L'accès au parking se fera par la rampe d'accès existante face au Fort Rouge et une voie latérale de sortie ainsi qu'un accès piéton y seront ajoutés. Ce projet s'intègre dans les opérations de revitalisation urbaine de « l'Ilot des Douze Césars » et de l'ancien Arsenal des Pompiers.
- ✓ d'approuver des modifications à apporter à la voirie communale à la rue à la Barre à Gaurain.
- ✓ de marquer son accord sur des modifications à apporter à la voirie communale à la rue Chasse à Prévost à Rumillies.
- ✓ de passer un marché pour les travaux d'entretien de voiries en dalles de béton à l'avenue de Picardie, rues de Templeuve et de Wattrelos à Ramegnies-Chin ainsi qu'à la rue Rumez à Templeuve et à la rue Croix de Pierre à Froidmont. Le marché est estimé à 499.584,80 euros tva comprise.
- ✓ de passer un marché pour l'acquisition d'une pompe immergée destinée au fonctionnement des jets d'eau du Rond-Point de l'Europe. Le marché est estimé à +/- 6.000 euros tva comprise.
- ✓ de passer un marché pour l'acquisition de matériel de psychomotricité destiné à la Crèche Communale « Clos des Poussins ». Le marché est estimé à 4.000 euros tva comprise.

- ✓ d'approuver des travaux supplémentaires réalisés à la Crèche « Clos des Poussins » pour un montant de 42.898,10 euros tva comprise et de solliciter des subsides auprès de la Région wallonne.
- ✓ de passer un marché pour l'acquisition de deux chapiteaux aux couleurs et logos de la Ville et destinés au Service des Fêtes Publiques. Le marché est estimé à 95.000 euros tva comprise.
- ✓ de passer trois marchés de fournitures pour l'acquisition d'une boîte de vitesses en échange standard, de freins de camions immondices et d'un moteur de déchets urbains pour un montant de 10.572,71 euros tva comprise et destinés à un camion « collecte des immondices » et à un aspirateur de déchets urbains.
- ✓ de passer un marché pour l'acquisition d'un lave-vaisselle destiné à l'Ecole Communale Paris et estimé à 4.500 euros tva comprise.
- ✓ de passer un marché pour l'acquisition d'un logiciel de gestion garage destiné au Service Incendie et estimé à 6.521,90 euros tva comprise.
- ✓ de viser et d'approuver le bilan de l'exercice 2006 de l'ABSL Maison des Sports qui dégage un boni de 68.928,62 euros.
- ✓ d'approuver l'avenant n°1 au contrat-programme 2004/2007 du Centre Culturel Régional et Transfrontalier conclu entre, d'une part, la Communauté française et, d'autre part, la Ville de Tournai, la Province de Hainaut et l'ABSL Maison de la culture. Cet avenant prolonge le contrat-programme de commun accord pour une durée d'un an à dater du 1^{er} janvier 2008.
- ✓ du principe de l'organisation d'un concours de façades fleuries en 2008 et ouvert à la population de l'entité et d'approuver le règlement et de confier la désignation des membres du jury au Collège Communal.
- ✓ d'autoriser le prêt sollicité par Monsieur Aillagon, Directeur du Palazzo Grassi de Venise, de pièces de deux tombes, dont des fibules d'argent et d'or, du Musée d'Archéologie pour l'exposition « Roma e i Barbari » qui se déroule du 26 janvier au 20 juillet 2008 à Venise.
- ✓ d'autoriser le prêt, au Cercle Historique de Durbuy, pour une exposition relative à l'époque médiévale de pièces du Musée d'Archéologie, dont deux fibules, bracelet et boucle, ainsi que d'une copie de la lettre de Saint-Rémi à Clovis.

Le Conseil Communal a aussi pris connaissance du budget 2008 de la Régie Communale Autonome du Stade Luc Varenne.